



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....31

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2019/034

**Théâtre de la Maison du
Peuple : tarifs billetterie, bar
et location du théâtre
2019/2020**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 3 avril 2019, que la
convocation du conseil avait été établie le
mercredi 20 mars 2019
Le Maire



ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

ETAIENT EXCUSES : Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

PROCURATIONS : Nathalie FORT pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Dominique DUCROS pouvoir à Maryse DAURES, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Claude ASSIER, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL

ETAIENT ABSENTS : Nathalie FORT, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Frédéric FABRE

Madame Elodie PLATET est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Axel PORET, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu la délibération n°2018/050 du 29 mars 2018 proposant le maintien des tarifs du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau,

Considérant que la Ville de Millau poursuit une politique culturelle en matière de spectacle vivant par une programmation de spectacles vivants au Théâtre de la Maison du Peuple,

Considérant que le Théâtre de la Maison du Peuple de la ville de Millau poursuit son travail de conquête des publics par une programmation pluridisciplinaire et diversifiée. La Ville s'engage à proposer une politique tarifaire adaptée, en corrélation avec l'offre artistique proposée tout au long de la saison et la sociologie des habitants du territoire ciblé par la structure,

Considérant que le Théâtre de la Maison du Peuple enrichit son programme par la diversité des propositions des associations et d'autres partenaires, tout au long de la saison culturelle. La Ville s'engage à trouver des formules de mises à disposition adaptées en tenant compte des charges de fonctionnement de la structure,

Considérant que le Théâtre propose une tarification selon trois catégories de prix et deux grilles de tarifications : abonnement et hors-abonnement, selon la répartition suivante et détaillée en annexe de la présente délibération :

Tarif A : Spectacles exceptionnels dont le coût est élevé (nombre d'artistes ou renommée).

Tarif B : Majeure partie des spectacles.

Tarif C : Petites formes, spectacles de courte durée,

Formule d'abonnement : Une carte nominative d'un coût de 10 € valable sur la saison, donnant accès à une grille de tarification préférentielle sur l'ensemble des spectacles et auprès de nombreux partenaires,

Tarif spécial pour le spectacle d'ouverture de saison de 12 € pour les adultes et 7 € pour les abonnés et les enfants de moins de 12 ans,

Considérant, de plus, que la municipalité poursuit une politique de tarifs réduits, selon la répartition détaillée en annexe de délibération,

Considérant que la municipalité propose des tarifs spécifiques sur certaines actions ponctuelles propres à des événements spécifiques et notamment l'ouverture de saison,

Considérant que le Théâtre propose des actions décentralisées dans le cadre des « Échappées du Théâtre », visant à proposer sur un territoire étendu une offre culturelle de qualité grâce aux soutiens financiers du Conseil Départemental de l'Aveyron, du Conseil Régional Occitanie, de la DRAC Occitanie et du Parc Naturel Régional des Grands Causses dans le cadre du programme européen Leader. La Ville propose ainsi des tarifs adaptés selon la répartition détaillée en annexe de délibération.

Considérant enfin qu'un service de bar et de petite restauration est proposé autour de chacune des représentations. La Ville propose des tarifs selon la répartition détaillée en annexe de délibération.

C'est pourquoi, après avis favorable de la commission culture du 15 mars 2019, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'approuver et d'adopter la tarification des droits d'entrées aux spectacles de la saison du Théâtre de la Maison du Peuple 2019/2020, de mises à disposition du Théâtre et des divers tarifs de bar et petite restauration pour la période du 1er juin 2019 au 30 mai 2020.
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les mettre en vigueur et à signer tout document découlant de cette délibération.

Ces recettes seront versées sur les budgets 2019 et 2020 de la ville de Millau
TS 151 – Fonction : 313 - Natures 758 et 7062

Ville de Millau - Annexe à la délibération
 Tarification des spectacles du Théâtre de la Maison du Peuple
 Saison 2019-2020

Tarif hors abonnement

	A	B	C
Plein tarif	32	19,50	10
Tarif réduit 1	28,50	17	8
Tarif réduit 2	16	9,50	6,50

Tarif abonnement

	A	B	C
Plein tarif	26	14,50	8
Tarif réduit 1	23,50	13	6
Tarif réduit 2	12	7,5	5

Carte d'abonnement individuelle

CARTE	
Tarif	10

La carte d'abonnement est nominative. Elle permet de profiter d'un tarif préférentiel sur tous les spectacles de la saison 2018/2019, de réductions sur des spectacles proposés par des associations partenaires et sur en lien avec la programmation de la MJC de Rodez. Elle permet aussi d'être prioritaire sur certaines réservations de spectacle ou certains événements proposés par le Théâtre.

- Tarif Réduit 1 : étudiants, élèves des écoles de Théâtre, de Danse et de Musique de Millau, adhérents des chorales du Sud-Aveyron, membres de l'Assa-ATP, groupe de 10 personnes constituées et adhérents de la MJC.

- Tarif Réduit 2 : - de 18 ans, lycéens, bénéficiaires du RSA, Adhérents des Comités d'entreprises partenaires, demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle et participants aux parcours « MJC au Théâtre » sur présentation de justificatif.

Tarifs exceptionnels :

- Pour les adhérents de l'association ASSA-ATP dans le cadre des spectacles en co-accueil Assa-Atp / Ville de Millau (12 € en tarif B et 21 € en tarif A)

- Pour les publics dans le cadre d'action de médiation culturelle en faveur d'associations œuvrant dans le domaine social, pour les seniors dans le cadre de sortie en groupe et pour les groupes scolaires lors des représentations tout public. Tarif "Culture Plus" à 6 €, selon une jauge fixée par représentation.

- Pour les élèves lors de séances scolaires : 5 euros pour les écoliers et 6 euros pour les collégiens et lycéens ;

- Tarif spécial pour le spectacle d'ouverture de saison de 12 € pour les adultes et 7 € pour les abonnés et les enfants de moins de 12 ans,

Le Théâtre de la Maison du Peuple accepte les dispositifs de tarification privilégiée mis en place par la collectivité de Millau : carte jeune, Pass étudiant (5 € par spectacle)

Spectacles programmés en réseau avec d'autres communes du Sud-Aveyron dans le cadre des Échappées :

- Plein tarif : 12 €.

- Tarif réduit 1 : 10 € (abonnés du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau et groupe de 10 personnes constitué sur réservations uniquement).
- Tarif réduit 2 : 8 € (lycéens, - de 18 ans, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle).
- Tarif spécifique pour spectacle jeune-public : 5 €. (-12 ans)

Tarifs vers les comités d'entreprise

Les adhérents des comités d'entreprises peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel (Tarif réduit 1 abonné) pour la programmation du Théâtre de la Maison du Peuple.

- Abonnement petite et moyenne entreprise jusqu'à 49 employés : 50 €.

- Abonnement entreprise à partir de 50 employés : 100 €.

Ces abonnements donnent droit au tarif réduit 1 sur tous les spectacles de la saison.

Tarifs des actions de sensibilisation

- 35 € TTC : Ateliers, stages, visites (coût pour une classe ou un groupe / h).
- 8 € TTC : A titre individuel pour un cours collectif Master class (1 h).
- 5 € TTC : A titre individuel pour un stage (1 h).
- Gratuit : Rencontres avec les artistes (discussion, débat...), visite du Théâtre pour les établissements scolaires de Millau sur réservations et selon les disponibilités des équipes.

Tarifs des consommations au bar du Théâtre

Verre de vin 20 cl	2,00 €
Bière en bouteille 33 cl	3,00 €
Bière en canette 33 cl	2,50 €
Bière à la pression (25 cl)	2,50 €
Cidre au verre (20 cl)	1,50 €
Cocktails à base de vin (20 cl)	1,50 €
Petite bouteille d'eau 50 cl	1,00 €
Sodas	2,00 €
Jus de fruit	2,00 €
Café - Décaféiné	1,50 €
Thé - Infusions	1,50 €
Assiette complète de l'Aveyron	8,00 €
Repas complet de l'Aveyron	12,00 €
Assiette tapas/quiche/pizza/ cake/salade	6,00 €
Sandwiches un produit	3,00 €
Part de gâteau	1,50 €
Barre chocolatée	1,50 €
Gobelet du Théâtre (consigné)	1,00 €

**TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES DU THEATRE DE LA MAISON DU PEUPLE DE
MILLAU**

Les tarifs mentionnés ci-après s'entendent pour une manifestation (1 jour), applicables au 01/09/2018, suite à décision du Conseil Municipal du 29/03/2018.

	Salle Senghor	Studio Martha Graham OU Hall du Théâtre
CAUTIONNEMENT		
Pour toutes les mises à disposition	2 000 € / jour	500 € / jour
I. ASSOCIATIONS EXTERIEURES - AUTRES COLLECTIVITES - PROFESSIONNELS		
Manifestation avec ou sans droit d'entrée :		
Tarif pour 1 jour	2 300 €	500 €
Tarif pour 1 jour supplémentaire	1 150 €	250 €
Tarif pour 1 soirée à compter de 17h (implantation comprise)	1 150,00 €	
II. GALA DE DANSE ET AUDITIONS (Écoles privées) :		
Tarif pour 1 journée . Forfait comprenant 4 services de 4 heures pour 2 agents : 1 service de montage, 1 service de répétition et un service général + un service de représentation. La tarification inclut la présence d'un agent SSIAP durant la durée des représentations et d'un barman (en période définie).	1 100 €	compris
1 journée supplémentaire	650 €	compris
III. ASSOCIATIONS DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE A MILLAU (1)		
Tarif pour 1 jour	500 €	150 €
La journée supplémentaire (maxi 3 jours)	300 €	100 €
Tarif pour une soirée à compter de 17h (implantation comprise)	300,00 €	
RESIDENCES DE CREATION, REPETITIONS DE COMPAGNIES PROFESSIONNELLES		
Au delà de 10 j/an	1 600 € / jour	300 € / jour

(1) sauf pour les associations de spectacle vivant, les associations proposant des spectacles en co-accueil avec la ville de Millau, les associations proposant des spectacles professionnels en séances scolaires et les associations millavoises à but caritatif qui sont exonérées de ces prises en charge dans la limite de 10 jours par an.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

